

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 982

21 décembre 1999

**SOMMAIRE**

Ambo Holding S.A., Luxembourg ... pages	47090, 47092	Eurodel S.A., Luxembourg .....	47111
Barcelona Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	47095	Europeaninvestor.Com S.A., Waterloo .....	47107
Beamex S.A., Luxembourg .....	47092	Europe Commerce, S.à r.l., Steinsel .....	47112
Betula S.A., Luxembourg .....	47095	Euro-Sanit, S.à r.l., Kayl .....	47112
BHW Invest Gesellschaft mit beschränkter Haftung, G.m.b.H., Luxembourg .....	47092, 47094	Eurosahres Company S.A., Luxembourg .....	47112
Blossom Valley Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	47096	Exceed, S.à r.l., Strassen .....	47113
Borsi Promotion, S.à r.l., Luxembourg .....	47096	Expertis Fund Management S.A., Luxembourg 47113,	47114
Borsi Serge et Cie, S.à r.l., Luxembourg .....	47096	Extramarc Société Nouvelle S.A., Luxembourg .....	47114
Brazil Bois S.A., Luxembourg .....	47095	Fairbank S.A., Luxembourg .....	47114
Business and Trade Company S.A., Livange ..	47096, 47097	Fem Trade S.A., Luxembourg .....	47117
Caplan S.A., Luxembourg .....	47094	Ferrari International S.A., Luxembourg .....	47117
Carbura Immobilier S.A., Luxembourg .....	47095	Fibaume S.A., Luxembourg .....	47117
Carbus A.G., Luxembourg .....	47097	Finance House for the Developing Countries S.A., Lu- xembourg .....	47118, 47122
Cascais Immobilière S.A., Luxembourg .....	47098	Finau S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	47118
Cecopar S.A., Luxembourg .....	47121	Finconsult (Luxembourg) S.A., Luxembourg 47118,	47119
CEFIN (Holding), Central Europe Finance (Holding) S.A., Luxembourg .....	47099	F.I.W.I. S.A., Weiswampach .....	47123, 47124
Cellex Chemie A.G., Luxembourg .....	47098	Flatline Holding S.A., Luxembourg .....	47118
Cinquantenaire S.A., Luxembourg .....	47097	Frankfurt Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	47116
Cité Ciné S.A., Luxembourg .....	47099	Friars Mission Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	47119
City-Snack, S.à r.l., Luxembourg .....	47099	Gapifin Holding S.A., Luxembourg .....	47127
CLD'A, Compagnie Luxembourgeoise d'Affrètements S.A., Luxembourg .....	47104	Gatro Investments S.A., Luxembourg .....	47120
Clore S.A., Luxembourg .....	47101, 47102	Geal Investments S.A., Luxembourg .....	47119
Club Gantenbeinsmillen, S.à r.l., Luxembourg .....	47122	Geberit International S.A., Luxembourg .....	47128
CN Venture S.A., Luxembourg .....	47101	Geimas Finance S.A., Luxembourg .....	47126, 47127
Cobejon S.A., Strassen .....	47101	Gellet Invest S.A., Luxembourg .....	47123
Cofinges S.A., Strassen .....	47098, 47099	Gem Petroleum S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	47128
Comed Holding S.A., Luxembourg .....	47103	General Cars, S.à r.l., Luxembourg .....	47128
Compagnie de Transports Chimiques S.A., Luxembg	47106	Geneva Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	47129
Compagnie Financière Pavie S.A., Luxembourg .....	47103	Gensat International S.A., Luxembourg .....	47114, 47116
Comit Holding International S.A., Luxembourg .....	47104	Geoenergy Holding S.A., Luxembourg .....	47129
Cooper Street Plaza Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	47105	Geopetrol Holding S.A., Luxembourg .....	47129
Corefa, S.à r.l., Alzingen .....	47102	Gest Lease & Trust S.A., Luxembourg .....	47124
Coventry Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	47103	Gomet S.A., Luxembourg .....	47130
Créative, S.à r.l., Luxembourg .....	47106	Great Mountain S.A., Luxembourg .....	47127
Dallas Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	47105	Green Side Holding S.A., Luxembourg .....	47128
Dianalux, S.à r.l., Howald .....	47106, 47107	GT Global Fund, Sicav, Luxembourg .....	47130
Dreive Holding S.A., Luxembourg .....	47104, 47105	GT US Small Companies Fund, Sicav, Luxembourg ..	47130
Dublin Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	47107	Gulfstream Holding S.A., Luxembourg .....	47123
Duex Investments S.A., Luxembourg .....	47108	Hager Internationale Transporte G.m.b.H., Greven- macher .....	47131
ECOS, Européenne de Communication et de Stratégie S.A. ....	47112	Hamster Investments S.A., Luxembourg .....	47131
Edinburgh Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	47109	Hargimont S.A. ....	47124
Ellaphar S.A., Luxembourg .....	47108	Healthcare Emerging Growth Fund, Sicav, Luxembg	47132
El Camino Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	47109	Health Systems S.A., Luxembourg .....	47131
Elosport, S.à r.l., Belvaux .....	47103	Helsinki Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	47131
Entropie S.A., Luxembourg .....	47110	Hexalux S.A., Strassen .....	47132
E.P.A. - Investment Finance A.G., Luxembourg .....	47111	High Towers Holding S.A., Luxembourg .....	47136
Eriat Lux S.A., Bertrange .....	47110	Hirsch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	47132
Ergoshop Benelux S.A., Kayl .....	47118, 47120	LFS, Foyer-Santé, Le Foyer-Santé Compagnie Luxem- bourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg .....	47132
Ernst S.A., Luxembourg .....	47110	Medicalia, S.à r.l. ....	47122
Espace Luxembourg, S.à r.l., Strassen .....	47110	P.F.H. Lux S.A., Luxembourg .....	47123
Eurexcel S.A., Strassen .....	47107	Serinvest Holding S.A. ....	47122
Euro-Affaires S.A., Livange .....	47108	Serrator Holding S.A. ....	47122
Euro-Asco S.A., Bettembourg .....	47111	Sinolux, S.à r.l., Steinfort .....	47123
Eurobau, S.à r.l. ....	47124		

**AMBO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. AMBO S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 42.057.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée AMBO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 42.057.

Ladite société constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 68 du 11 février 1993.

Ladite société a un capital social actuel de cent quinze mille écus (XEU 115.000,-), représenté par onze mille cinq cents (11.500) actions d'une valeur de dix écus (XEU 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Charroy, employée privée, demeurant à Villers-la-Montagne.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Maurizio Cottella et Monsieur Eric Giacometti, employés privés, demeurant à Luxembourg et F-Hettange-Grande.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les onze mille cinq cents (11.500) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cent quinze mille écus (XEU 115.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion de la devise de référence du capital social de la Société, actuellement exprimé en écu, en Euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999, et remplacement des références à l'écu par une référence à l'Euro et adaptation des statuts en conséquence.

2. Augmentation du capital social souscrit de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) en vue de porter le capital social actuel de cent quinze mille euros (EUR 115.000,-) à cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-) par la création de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement.

3. Suppression du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit.

4. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles en numéraire.

5. Instauration d'un capital autorisé de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à côté du capital souscrit.

6. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises.

7. Modification de la dénomination sociale de la société de AMBO S.A. en AMBO HOLDING S.A.

8. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

9. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la devise de référence du capital social de la société, actuellement exprimée en écu, en euro, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999, et confère au conseil d'administration tous pouvoirs pour exécuter cette résolution et pour établir un bilan d'ouverture de la société au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

*Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-),

en vue de porter le capital social actuel de cent quinze mille euros (EUR 115.000,-),

à cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-), par la création de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune,

donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement par un ancien actionnaire.

*Troisième résolution*

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire tel que renseigné sur ladite liste de présence par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire

concerné, donnée le 30 septembre 1999, laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

*Quatrième résolution*

Alors est intervenu aux présentes:

Monsieur Sergio Vandi, préqualifié,

agissant en sa qualité de représentant de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence,

lequel ès qualités qu'il agit, déclare souscrire à la totalité des cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), qu'il libère intégralement par un versement en espèces de la contrevaletur en liras italiennes de cinquante mille euros (EUR 50.000,-). Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des cinq mille (5.000) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

*Cinquième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'instaurer, à côté du capital souscrit, un capital autorisé de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), divisé en 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans, prenant fin le 6 octobre 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, soit entièrement, soit partiellement, par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société et autorisation expresse au Conseil d'Administration à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

*Sixième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette ou de ces augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

*Septième résolution*

Suite aux résolutions prises, l'article cinq des statuts de la société aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-), représenté par seize mille cinq cents (16.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), divisé en 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de 5 ans prenant fin le 6 octobre 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, soit entièrement soit partiellement, par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société.

Le Conseil d'Administration est expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscription et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette ou ces augmentations de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de AMBO S.A. en AMBO HOLDING S.A.

*Neuvième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner dorénavant la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AMBO HOLDING S.A.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

*Evaluation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à LUF 2.016.995,-.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 60.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandi, S. Charroy, M. Cottella, E. Giacometti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 3CS, fol. 65, case 4. – Reçu 20.170 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1999.

J. Delvaux.

(51362/208/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**AMBO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 42.057.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 octobre 1999, actée sous le n° 597/99 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1999.

(51363/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**BEAMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.107.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 5 octobre 1999, lors de l'Assemblée Générale de la société*

- La démission de Christian Linsenmaier en tant que commissaire aux comptes a été acceptée. La nomination de Frédéric Muller, étudiant, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 32, rue Mathias Weistroffer, à la fonction de Commissaire aux comptes de la société a été approuvée. Frédéric Muller terminera le mandat de son prédécesseur.

- La démission de Isabelle Delhers en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Yvette Hamilius, avocat, demeurant à L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun a été nommé administrateur en son remplacement. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour publication et réquisition

BEAMEX S.A.

Signature

*Un manataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51384/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**BHW Invest Gesellschaft mit beschränkter Haftung,  
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 51.859.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am fünften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Gérard Lecuit, Notar im Amtswohnsitze zu Hesperingen.

Sind erschienen:

1) Die Aktiengesellschaft BHW RÜCKVERSICHERUNG S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1442 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt,

hier vertreten durch Herrn Andreas Hiller, Direktor, wohnhaft in L-3552 Düdelingen, 15, rue Nic. Conrady, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Luxembourg, am 1. Oktober 1999.

2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BHW GESELLSCHAFT FÜR WOHNUNGSWIRTSCHAFT mbH, mit Gesellschaftssitz in D-31789 Hameln, Lubahnstrasse 2,

hier vertreten durch Herrn Andreas Hiller, vorgeannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Hameln, am 1. Oktober 1999.

Beide Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Kompa-  
renten und den amtierenden Notar, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Kompa-  
renten, vertreten wie angegeben, und handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der  
Gesellschaft BHW Invest Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Luxemburg,

welche gegründet wurde laut Urkunde des amtierenden Notars vom 7. Juli 1995, veröffentlicht im Mémorial C,  
Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 517 vom 10. Oktober 1995,

und deren Satzungen zuletzt abgeändert wurden laut Urkunde des amtierenden Notars vom 5. Oktober 1998, veröf-  
fentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 938 vom 29. Dezember 1998,

erklärten zu einer aussergewöhnlichen Generalversammlung zusammenzutreten, zu der sie sich als gehörig einbe-  
rufen betrachten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die Aufstockung des Kapitals um fünf Millionen sechshundertsiebzigttausend Deutsche  
Mark (5.670.000,- DEM), um es von seinem jetzigen Betrag von sechsundzwanzig Millionen fünfhundertdreissigtausend  
Deutsche Mark (26.530.000,- DEM) auf zweiunddreissig Millionen zweihunderttausend Deutsche Mark (32.200.000,-  
DEM) zu erhöhen, mittels Ausgabe von sechsundfünfzigtausendsiebenhundert (56.700) neuen Anteilen mit einem  
Nennwert von je einhundert Deutsche Mark (100,- DEM), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden  
Anteile verbriefen.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alsdann haben die vorgenannten Gesellschafter, vertreten wie angegeben, erklärt die neuen Anteile zu zeichnen und  
voll in bar einzuzahlen wie folgt:

- BHW RÜCKVERSICHERUNG S.A., vorgeannt,  
zweiundvierzigtausendfünfhundertfünfundzwanzig neue Anteile (42.525)  
mittels Einzahlung der Summe von vier Millionen zweihundertzweiundfünfzigtausendfünfhundert Deutsche Mark  
(4.252.500,- DEM)

- BHW GESELLSCHAFT FÜR WOHNUNGSWIRTSCHAFT mbH, vorgeannt,  
vierzehntausendeinhundertfünfsiebzig neue Anteile (14.175)  
mittels Einzahlung der Summe von einer Millionen vierhundertsiebzehntausendfünfhundert Deutsche Mark  
(1.417.500,- DEM),

worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Nennwert der Anteile von einhundert Deutsche Mark (100,- DEM) auf  
zweihundert Deutsche Mark (200,- DEM) pro Anteil zu erhöhen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die dreihundertzweiundzwanzigttausend Anteile (322.000) mit einem Nennwert von  
einhundert Deutsche Mark (100,- DEM) zu tauschen gegen einhunderteinundsechzigtausend (161.000) Anteile mit einem  
Nennwert von zweihundert Deutsche Mark (200,- DEM) und zwar

- einhundertzwanzigtausendsiebenhundertfünfzig Anteile (120.750) für den Mehrheitsgesellschafter BHW RÜCKVER-  
SICHERUNG S.A., und

- vierzigtausendzweihundertfünfzig Anteile (40.250) für den Minderheitsgesellschafter BHW GESELLSCHAFT FÜR  
WOHNUNGSWIRTSCHAFT m.b.H.

#### *Vierter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaft s kapital um siebenhundertelftausendeinhundertsiebenunddreissig  
Deutsche Mark (711.137,- DEM) zu reduzieren, um es von einem jetzigen Betrag von zweiunddreissig Millionen zweihun-  
derttausend Deutsche Mark (32.200.000,- DEM) auf einunddreissig Millionen vierhundertachtundachtzigtausend-  
achthundertdreiundsechzig Deutsche Mark (31.488.863,- DEM) herabzusetzen, und sie beschliessen die Übertragung der  
siebenhundertelftausendeinhundertsiebenunddreissig Deutsche Mark (711.137,- DEM) in die anderen Rücklagen.

#### *Fünfter Beschluss*

Infolgedessen beschliessen die Gesellschafter den Nennwert pro Anteil von zweihundert Deutsche Mark (200,- DEM)  
auf einhundertfünfundneunzig Komma fünfhundertdreiundachtzig Deutsche Mark (195,583 DEM) herabzusetzen.

#### *Sechster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den EURO als Währung des Kapitals anzunehmen.

#### *Siebenter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die Umwandlung des Kapitals von Deutsche Mark (DEM) in Euro (EUR) zum  
Wechselkurs von 1,95583 DEM = 1,- EUR, welcher Wechselkurs seit dem 1. Januar 1999 angewandt wird.

Die Gesellschafter beschliessen ebenfalls alle Konten der Gesellschaft von DEM in EURO umzuwandeln.

Demgemäss wird das bestehende Gesellschaftskapital von einunddreissig Millionen vierhundertachtundachtzigtau-  
sendachthundertdreiundsechzig Deutsche Mark (31.488.863,- DEM) auf sechzehn Millionen einhunderttausend Euro  
(16.100.000,- EUR) festgesetzt.

#### *Achter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Nennwert pro Anteil von einhundertfünfundneunzig Komma fünfhundertdrei-  
undachtzig Deutsche Mark (195,583 DEM) auf einhundert Euro (100,- EUR) festzusetzen.

*Neunter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die einhunderteinundsechzigtausend Anteile (161.000) von je einhundertfünfundneunzig Komma fünfhundertdreiundachtzig Deutsche Mark (195,583 DEM) gegen einhunderteinundsechzigtausend Anteile (161.000) von je einhundert Euro (100,- EUR) zu tauschen.

*Zehnter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen demgemäss Artikel 6 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt sechzehn Millionen einhunderttausend Euro (16.100.000,- EUR), eingeteilt in einhunderteinundsechzigtausend (161.000) Anteile von je einhundert Euro (100,- EUR), gezeichnet wie folgt:

- BHW RÜCKVERSICHERUNG S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1442 Luxemburg, 5, rue Pierre d'Aspelt	120.750 Anteile
- BHW GESELLSCHAFT FÜR WOHNUNGSWIRTSCHAFT mbH, mit Gesellschaftssitz in D-31789 Hameln, Lubahnstrasse 2	40.250 Anteile
Total:	161.000 Anteile

In die gesetzliche Rücklage ist eine Einlage geleistet von:

293.353,- EUR durch BHW RÜCKVERSICHERUNG S.A., vorgeannt, und

97.785,- EUR durch BHW GESELLSCHAFT FÜR WOHNUNGSWIRTSCHAFT m.b.H., vorgeannt.

Total: dreihunderteinundneunzigtausendeinhundertachtunddreissig Euro (391.138,- EUR).»

*Schätzung*

Zwecks Einregistrierung wird die Aufstockung des Kapitals von 5.670.000,- DM auf die Summe von 116.946.377,- Luxemburger Franken / 2.899.025,- EUR abgeschätzt.

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, belaufen sich auf ungefähr eine Million dreihunderttausend Luxemburger Franken (1.300.000,- LUF).

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Hesperingen, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat dieser mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Hiller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1999, vol. 119S, fol. 92, case 6. – Reçu 1.169.461 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 26. Oktober 1999.

G. Lecuit.

(51387/220/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**BHW Invest Gesellschaft mit beschränkter Haftung,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 51.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 octobre 1999.

G. Lecuit.

(51388/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**CAPLAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 71.410.

*EXTRAIT*

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'administration du 15 octobre 1999 que:

- Monsieur Gian Luigi Domeneghetti a été nommé président du Conseil d'administration de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 1999, vol. 530, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51396/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**BARCELONA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.196.

*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated October 14, 1999*

On Thursday, October 14, 1999 at 10.00 a.m. SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A. in its capacity as sole shareholder of the Company BARCELONA HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company») took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

*First resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Christopher W. House III as manager of the Company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint Claude Kremer as additional manager of the Company. As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Jeffrey A. Cozad
- Claude Kremer
- Peter N. James

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(51382/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**BETULA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 42.480.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
BETULA S.A.  
Signature

(51386/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**BRAZIL BOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 60.005.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 septembre 1999*

Le siège social de la société est transféré du 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg à partir du 21 septembre 1999.

Pour réquisition  
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(51392/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**CARBURA IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.  
R. C. Luxembourg B 37.907.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 1999 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

Est nommé administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle suite à la démission de Monsieur Charles Griess.

Maître Michel Bergman, avocat, demeurant 8-10, rue de Hesse, CH-1204 Genève.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(51397/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**BLOSSOM VALLEY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.141.

*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated October 14, 1999*

On Thursday, October 14, 1999 at 10.00 a.m. SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A. in its capacity as sole shareholder of the Company BARCELONA HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company») took the following resolutions in accordance with the Articles of Incorporation:

*First resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Christopher W. House III as manager of the Company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint Claude Kremer as additional manager of the Company. As a result of such appointment, the managers of the Company are as follows:

- Jeffrey A. Cozad
- Claude Kremer
- Peter N. James

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51389/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**BORSI PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse Munchen.  
R. C. Luxembourg B 54.328.

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse Munchen.  
Luxembourg, le 20 octobre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 530, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51390/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**BORSI SERGE ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse Munchen.  
R. C. Luxembourg B 31.177.

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse Munchen.  
Luxembourg, le 20 octobre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 530, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51391/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**BUSINESS AND TRADE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'affaires Le 2000.

*Procès-verbal à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est réunie à Livange, le 25 mars 1999*

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, demeurant à L-3429 Dudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Yannick Goul, responsable d'établissement, demeurant à Montaigu de Quercy, et comme scrutateur Mademoiselle Christelle Demaret, comptable, demeurant à Mont-Saint-Martin.

Ensuite Monsieur le Président expose:

I. Que les 1000 actions d'une valeur nominale de 1.250,- francs chacune, représentant le capital social de 1.250.000,- francs, sont au porteur.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions représentées sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau ci-devant constitué. Cette liste de présence est signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, et restera annexée au présent procès-verbal.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 1.000 actions de 1.250,- francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de 1.250.000,- francs, sont dûment représentées et que par conséquent, la présente assemblée est

régulièrement constituée, sans que les publications n'aient été requises, et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui est le suivant:

1. Démission de l'actuel Commissaire aux Comptes
2. Nomination du nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Cet exposé étant unanimement approuvé, l'assemblée, après avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes HARRIMAN HOLDING INC, établie et ayant son siège à Panama, République de Panama. B.P. 8320, zone 7, de plus, l'assemblée lui accorde la décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

2) L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes et pour une durée de six ans Monsieur François David, demeurant à Luxembourg au 104, rue du Kiem qui, présent à cette assemblée, accepte ce mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président clôture l'assemblée à 11.30 heures.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

Ne varietur

Signature	Signature	Signature	F. David
<i>Le Président</i>	<i>Le Secrétaire</i>	<i>Le Scrutateur</i>	<i>Le Commissaire aux comptes</i>

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 1999, vol. 530, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51394/999/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

### **BUSINESS AND TRADE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'affaires Le 2000.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est réunie à Livange, le 25 mars 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 25 mars 1999 que la société HARRIMAN HOLDINGS INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société BUSINESS AND TRADE COMPANY S.A.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

HARRIMAN HOLDINGS INC.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 1999, vol. 530, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51395/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

### **CARBUS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.654.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 530, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

*Pour CARBUS A.G., Société Anonyme*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
 Société Anonyme

P. Frédéric      C. Day-Royemans

(51398/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

### **CINQUANTENAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 30.932.

*Procès-verbal du conseil d'administration tenu par voie de circulation le 4 octobre 1999*

Présents: M. Freddy Bracke, administrateur-délégué;  
 M. Karl H. Oechslin, administrateur;  
 M. Hansjörg Sonderegger, administrateur.

La séance est ouverte à 10.10 heures avec comme seul point à l'ordre du jour: changement du siège social.

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg aux 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10.20 heures.

F. Bracke	H. Sonderegger	K.H. Oechslin
<i>Administrateur-délégué</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51404/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**CASCAIS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme en liquidation.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 51.873.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Le liquidateur

(51399/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**CELLEX CHEMIE A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.886.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour *CELLEX CHEMIE A.G., Société Anonyme*  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg  
Signature Signature

(51400/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**CELLEX CHEMIE A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.886.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour *CELLEX CHEMIE A.G., Société Anonyme*  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg  
Signature Signature

(51401/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**CELLEX CHEMIE A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.886.

L'assemblée générale ordinaire du 10 juin 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata, démissionnaire.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

Pour *CELLEX CHEMIE A.G., Société Anonyme*  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg  
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51402/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**COFINGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Strassen, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 54.994.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINGES S.A.  
D. Lefèvre  
Directeur général

(51411/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**COFINGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Strassen, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 54.994.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINGES S.A.  
D. Lefèvre  
Directeur général

(51412/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**CEFIN (HOLDING) S.A., CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 69.868.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 septembre 1999*

Le conseil d'administration prend acte que le capital libéré de la société s'élève, à ce jour, à Euros 897.200,-.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 1999, vol. 530, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51403/531/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**CITY-SNACK, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 53.635.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 170 du 4 avril 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 13 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 481 du 26 septembre 1996 et numéro 530 du 18 octobre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1999.

CITY-SNACK, S.à r.l.  
Signature

(51406/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**CITE CINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 5.882.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CITE CINE, avec siège social à Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Kintgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 10 avril 1958, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 34 du 13 mai 1958, prorogée pour une durée de trois mois suivant acte dressé par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 1988, publié au Mémorial C, numéro 186 du 9 juillet 1988, prorogée pour une durée de six mois suivant acte dressé par le prédit notaire Camille Hellinckx en date du 7 juillet 1988, publié au Mémorial C, numéro 279 du 18 octobre 1988, prorogée pour une durée de six ans suivant acte reçu par par le prédit notaire Camille Hellinckx, le 19 décembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 108 du 24 avril 1989 et prorogée pour une durée de trente ans prenant cours le 28 avril 1993 suivant acte reçu par le prédit notaire Camille Hellinckx, en date du 28 avril 1993, publié au Mémorial C, numéro 435 du 18 septembre 1993,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 5.882.

Bureau

La séance est ouverte à 18.15 heures sous la présidence de Monsieur Robert Thill, fonctionnaire communal, demeurant à Peppange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Geoffroy Pierrard, employé privé, demeurant à Olm.  
L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Thill, employé privé, demeurant à Niederanven.

#### *Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

#### *Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

##### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'étude, la construction, l'aménagement, l'exploitation, le relaiement et la location de salles de cinéma, studios et auditoria, ainsi que la location de films.

L'objet social englobera toutes activités, exploitations et entreprises ayant des liens de connexité directs ou indirects avec lui, tels que l'acquisition par achat ou location des terrains nécessaires aux diverses constructions envisagées, l'achat de tous appareils, machines ou installations techniques que réclame le fonctionnement rationnel de la société.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut se porter caution personnelle ou réelle, au profit de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle possède une participation, ou plus généralement, des intérêts.

D'une manière générale, la société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

2.- Divers.

II.- Il existe actuellement mille quatre cents (1.400) actions au porteur d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de quatorze millions de francs luxembourgeois (LUF 14.000.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

#### *Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur le point à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé le point à l'ordre du jour.

#### *Résolution*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'étude, la construction, l'aménagement, l'exploitation, le relaiement et la location de salles de cinéma, studios et auditoria, ainsi que la location de films.

L'objet social englobera toutes activités, exploitations et entreprises ayant des liens de connexité directs ou indirects avec lui, tels que l'acquisition par achat ou location des terrains nécessaires aux diverses constructions envisagées, l'achat de tous appareils, machines ou installations techniques que réclame le fonctionnement rationnel de la société.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut se porter caution personnelle ou réelle, au profit de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle possède une participation, ou plus généralement, des intérêts.

D'une manière générale, la société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

#### Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

#### Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs (frs 45.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: R. Thill, G. Pierrard, R. Thill, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 120S, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 octobre 1999.

T. Metzler.

(51405/222/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

### **CN VENTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.048.

#### *Extrait des résolutions adoptées en date du 1<sup>er</sup> octobre 1999, lors de l'assemblée générale*

- La démission de Christian Linsenmaier en tant que commissaire aux comptes a été acceptée. La nomination de Frédéric Muller, étudiant, demeurant 32, rue Mathias Weistroffer, L-1898 Kockelscheuer, à la fonction de commissaire aux comptes de la société a été approuvée. Frédéric Muller terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour publication et réquisition

CN VENTURE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51409/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

### **COBEJON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 14.954.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

Signature.

(51410/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

### **CLORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 65.884.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

Signature.

(51407/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**CLORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 51, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 65.884.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 27 septembre 1999*

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Giorgio Brunelli.

L'assemblée nomme Monsieur Massimo Dauri scrutateur et désigne Madame Rose-Sylvie Biondi secrétaire, tous présents et acceptant.

Le président explique que, pour des raisons administratives, l'assemblée n'a pas pu se tenir aux heures et dates prévues dans les statuts.

Le président constate qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires, que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, de sorte que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, même en l'absence de convocations préalables, tous les actionnaires se reconnaissant dûment informés de l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat de l'exercice.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Monsieur le président donne lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du bilan, du compte de profits et pertes et des annexes soumis à la présente assemblée.

Ensuite, après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

*Deuxième résolution*

Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et des annexes au 31 décembre 1998 tels qu'ils ont été établis par le conseil d'administration.

*Troisième résolution*

Affectation du résultat de l'exercice 1998 comme suit:

- Attribution à la réserve légale . . . . .	ITL 1.936.514,-
- Bénéfice à reporter . . . . .	ITL 36.793.760,-

Aucun autre sujet n'étant abordé et personne n'ayant d'objection, le président lève la séance à 11.30 heures.

Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Signature	Signature	Signature
<i>Le président</i>	<i>Le scrutateur</i>	<i>Le secrétaire</i>

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51408/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**COREFA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 27, rue de Roeser.  
R. C. Luxembourg B 10.809.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 1973, sous la dénomination de FOROTTI & BRANCALEONI, société à responsabilité limitée, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 86 du 21 mai 1973; statuts modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 21 février 1978, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 98 du 12 mai 1978, et par actes reçus par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 janvier 1988, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 89 du 6 avril 1988, en date du 30 novembre 1989, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 234 du 13 juillet 1990, et en date du 30 mars 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 330 du 9 septembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1999.

COREFA, S.à r.l.  
Signature

(51418/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**COMED HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 71.089.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 1999*

La démission de Messieurs Angelo De Bernardi, Federico Innocenti et de Madame Elisabetta Pinto de leur poste d'administrateur est acceptée et décharge leur est donnée. Sont nommés nouveaux administrateurs de la société Messieurs Carlo Montanari, entrepreneur, demeurant à via E. Wolf Ferrari, n° 10, Mirano (Italie), David d'Aversa, administrateur de sociétés, demeurant au 19, rue des Sports, L-6648 Wasserbillig, Luxembourg, et Paolo Scarpari, entrepreneur, demeurant à via Elicona 20, Zelarino (VE), Italie.

Luxembourg, le 18 octobre 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
COMED HOLDING S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51413/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**COMPAGNIE FINANCIERE PAVIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 63.756.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 1999*

Acceptation de la démission de Monsieur Pierre Gode, administrateur, et décharge lui est donnée jusqu'à ce jour.  
Acceptation de la nomination de Monsieur Jean Bintner comme administrateur, avec effet ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée de 2005.

Pour la société COMPAGNIE FINANCIERE PAVIE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51415/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**COVENTRY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.197.

*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated October 14, 1999*

On Thursday, October 14, 1999 at 10.00 hours, SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A. in its capacity as sole shareholder of the company COVENTRY HOLDINGS, S.à r.l., (the company) took the following resolutions in accordance with the articles of incorporation:

*First resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Christopher W. House III as manager of the company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint Claude Kremer as additional manager of the company. As a result of such appointment, the managers of the company are as follows:

- Jeffrey A. Cozad,
- Claude Kremer,
- Peter N. James.

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51420/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**ELOSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4446 Belvaux.  
R. C. Luxembourg B 46.357.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1999, vol. 314, fol. 58, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 1999.

Hoffmann.

(51433/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**COMIT HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.318.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration en date du 9 septembre 1999*

*Résolution*

M. le président de la réunion informe le conseil que M. Alberto Abelli a démissionné en date du 18 juin 1999 de ses fonctions d'administrateur et président de la société.

Le conseil, à l'unanimité, exprime à M. Alberto Abelli, qui a rempli la fonction de président de la société pour de nombreuses années, ses remerciements les plus sincères pour la longue et précieuse collaboration ainsi que pour ses efforts déployés au profit de la société.

M. le président de la réunion propose au conseil d'administration, selon l'article 11 alinéa 4 des statuts, la nomination de M. Enrico Meucci, administrateur, à la fonction de président.

Le conseil approuve à l'unanimité ladite nomination.

*Conseil d'administration:*

- MM. Enrico Meucci, président du conseil d'administration, directeur de banque, demeurant à Milan (Italie);  
Franco Riolo, vice-président, directeur de banque, demeurant à Milan (Italie);  
Claude Deschenaux, administrateur, président de banque, demeurant à Schrodweiler (Luxembourg);  
Léonardo Gregorio Attanasio, administrateur, directeur de banque, demeurant à Milan (Italie);  
Giuseppe Raimondi, administrateur, directeur de banque, demeurant à Milan (Italie);  
Oscar Vito-Colonna, administrateur, directeur de banque, demeurant à Milan (Italie);  
Stefano Tabanelli, administrateur, directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour **COMIT HOLDING S.A.**  
**SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE**  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51414/024/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**CLD'A, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'AFFRETEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 55.803.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue par voie de circulation le 4 octobre 1999*

Présents: M. Freddy Bracke, administrateur-délégué;  
M. Karl H. Oechslin, administrateur;  
M. Hans-Jörg Sonderegger, administrateur.

La séance est ouverte à 9.45 heures avec comme seul point à l'ordre du jour: changement du siège social.

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10.00 heures.

K. Oechslin H.J. Sonderegger F. Bracke  
Administrateur Administrateur Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51416/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**DREIVE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 43.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 25, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1999.

DREIVE HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
Signature

(51425/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**DREIVE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 43.626.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 juin 1999*

Monsieur Angelo De Bernardi, Madame Romaine Scheifer-Gillen et Monsieur Jean-Philippe Rochart sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame Marie-Fiore Ries-Bonani est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme  
DREIVE HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51426/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**COOPER STREET PLAZA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.142.

*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated October 14, 1999*

On Thursday, October 14, 1999 at 10.00 hours SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A. in its capacity as sole shareholder of the company COOPER STREET PLAZA HOLDING, S.à r.l., (the company) took the following resolutions in accordance with the articles of incorporation:

*First resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Christopher W. House III as manager of the company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint Claude Kremer as additional manager of the company. As a result of such appointment, the managers of the company are as follows:

- Jeffrey A. Cozad,
- Claude Kremer,
- Peter N. James.

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51417/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**DALLAS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.143.

*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated October 14, 1999*

On Thursday, October 14, 1999 at 10.00 hours SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A. in its capacity as sole shareholder of the company DALLAS HOLDINGS, S.à r.l., (the company) took the following resolutions in accordance with the articles of incorporation:

*First resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Christopher W. House III as manager of the company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint Claude Kremer as additional manager of the company. As a result of such appointment, the managers of the company are as follows:

- Jeffrey A. Cozad,
- Claude Kremer,
- Peter N. James.

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51422/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**COMPAGNIE DE TRANSPORTS CHIMIQUES S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 11a, boulevard du Prince Henri.  
H. R. Luxembourg B 54.004.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung  
abgehalten in Luxemburg am 8. Dezember 1998 um 16.00 Uhr*

*Mandatsverlängerungen*

Die ordentliche Generalversammlung verlängert einstimmig die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, A. Wingelaar, P. Benke und M. Schreurs sowie das Kommissars, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., bis zur ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 1998 abstimmt.

Luxemburg, den 8. Dezember 1998.

*Der Verwaltungsrat  
Unterschrift*

Enregistré à Diekirch, le 27 mai 1999, vol. 263, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt. (51419/561/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**CREATIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 55.803.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Nicole Dax, commerçante, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée CREATIVE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue des Prunelles, a été constituée sous la dénomination de DESIGN SOL ET MUR, S.à r.l., suivant acte notarié daté du 22 septembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 537 du 21 décembre 1994. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 26 novembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 75 du 17 février 1997.

- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

- La comparante est devenue seule propriétaire des cent (100) parts dont s'agit suivant acte de cession notarié du 26 novembre 1996.

- Par la présente elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Tous les actifs de la société sont transférés à l'associé unique qui déclare que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'elle répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. L'associée unique réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 21, rue des Prunelles.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Dax, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1999, vol. 120S, fol. 5, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

F. Baden.

(51421/200/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**DIANALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue du Parc, Hall 17A.  
R. C. Luxembourg B 13.109.

Le bilan au 31 décembre 1998 approuvé par les associés en date du 19 août 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

Rausch.

(51423/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

47107

**DIANALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue du Parc, Hall 17A.  
R. C. Luxembourg B 13.109.

*Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 19 août 1999*

Les comptes sociaux au 31 décembre 1998 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge de l'assemblée pour l'exécution de son mandat durant l'exercice 1998.

Pour publication  
DIANALUX, S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51424/717/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**DUBLIN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.198.

*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated October 14, 1999*

On Thursday, October 14, 1999 at 10.00 hours SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A. in its capacity as sole shareholder of the company DUBLIN HOLDINGS, S.à r.l., (the company) took the following resolutions in accordance with the articles of incorporation:

*First resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Christopher W. House III as manager of the company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint Claude Kremer as additional manager of the company. As a result of such appointment, the managers of the company are as follows:

- Jeffrey A. Cozad,
- Claude Kremer,
- Peter N. James.

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51427/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**EUROPEANINVESTOR.COM S.A., Société Anonyme  
(anc. WOQATS S.A.).**

Siège social: B-1410 Waterloo, Waterloo Office Park, Drève de Richelle, n° 161.  
R. C. Nivelles 83.531.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 1999*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de fermer la succursale luxembourgeoise EUROPEANINVESTOR.COM.

Pour réquisition  
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51447/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**EUREXCEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 45.953.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour la société  
Signature

(51442/668/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**DUEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 59.277.

Le bilan au 31 décembre 1998 approuvé par l'assemblée générale du 22 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

Rausch.

(51428/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**DUEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 59.277.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 juin 1999*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Les mandats de Marc Muller, Yvette Hamilius et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Marc Koeune, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

La cooptation de Marion Muller en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

DUEX INVESTMENTS S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51429/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**ELLAPHAR, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 63.778.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 530, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

*Pour ELLAPHAR, Société Anonyme*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

Société Anonyme

P. Frédéric C. Day-Royemans

(51432/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**EURO-AFFAIRES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'affaires Le 2000.

*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire sous seing privé des actionnaires  
qui s'est réunie à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1999*

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Demaret Georges. Monsieur Le Président désigne comme secrétaire Madame Brigitte Siret, et comme scrutateur Monsieur Gilles Malhomme.

Ensuite, Monsieur le Président expose:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions représentées sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau ci-devant constitué.

Cette liste de présence est signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés et restera annexée au présent procès-verbal.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 1.250 actions de 1.000,- francs chacune, représentant le capital social de 1.250.000,- LUF, sont dûment représentées et que par conséquent, la présente assemblée est régulièrement constituée, sans que les publications n'aient été requises, et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui est le suivant:

*Ordre du jour:*

Nomination de deux nouveaux administrateurs.  
Nouvelle adresse du siège social de la société

*Première résolution*

L'assemblée générale ordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte à compter de ce jour, la nomination de deux nouveaux administrateurs à savoir:

Madame Thi-anh Nguyen, demeurant 35 avenue de la porte de Choisy F-75013 Paris.  
Monsieur Pierre Leba, demeurant 10 rue André Nicolas F-91300 Massy.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au: Centre d'affaires «Le 2000», L-3378 Livange.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture l'assemblée à 11.30 heures.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1999.

Ne varietur  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51443/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**EDINBURGH HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.199.

*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated October 14, 1999*

On Thursday, October 14, 1999 at 10.00 hours SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A. in its capacity as sole shareholder of the company EDINBURGH HOLDINGS, S.à r.l., (the company) took the following resolutions in accordance with the articles of incorporation:

*First resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Christopher W. House III as manager of the company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint Claude Kremer as additional manager of the company. As a result of such appointment, the managers of the company are as follows:

- Jeffrey A. Cozad,
- Claude Kremer,
- Peter N. James.

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51430/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**EL CAMINO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.144.

*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated October 14, 1999*

On Thursday, October 14, 1999 at 10.00 hours SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A. in its capacity as sole shareholder of the company EL CAMINO HOLDINGS, S.à r.l., (the company) took the following resolutions in accordance with the articles of incorporation:

*First resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Christopher W. House III as manager of the company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint Claude Kremer as additional manager of the company. As a result of such appointment, the managers of the company are as follows:

- Jeffrey A. Cozad,
- Claude Kremer,
- Peter N. James.

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51431/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**ENTROPIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 53.389.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . ITL 12.253.839,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 1999.

Signature.

(51434/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**ENTROPIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 53.389.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 1999 que Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume démissionnaire.

Luxembourg, le 28 octobre 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51435/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**ERIAM LUX S.A., Société Anonyme  
(anc. EURAM S.A.).**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.  
R. C. Luxembourg B 61.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 530, fol. 2, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

Pour la S.A. ERIAM LUX  
Signature

(51439/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**ERNST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 37.756.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . LUF (267.288,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

Signature.

(51440/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**ESPACE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 46.971.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

Signature.

(51441/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**E.P.A. - INVESTMENT FINANCE A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 47.599.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration  
Hoffmann

(51436/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**E.P.A. - INVESTMENT FINANCE A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
H. R. Luxemburg B 47.599.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 28. Oktober 1999 geht hervor, dass

1. die Mandate der Gesellschaftsorgane erfallen sind;
2. die Verlängerung der Verwaltungsratsmandate für einen weiteren Zeitraum von 6 Jahren bis zur Abhaltung der jährlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2004 abgehalten wird, beschlossen wurde;
3. Herr Pierre Schmit, Diplom Volkswirt, wohnhaft in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, zum neuen Prüfungskommissaren ernannt wurde. Das Mandat des Prüfungskommissaren erfüllt ebenfalls im Jahre 2004.

Luxemburg, den 28. Oktober 1999.

Für gleichlautenden Auszug  
Für den Verwaltungsrat  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51437/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**EURO-ASCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3278 Bettembourg, 4, rue Emmanuel Servais.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la S.A. EURO-ASCO tenue en date du 15 mars 1999*

*Unique point de l'ordre du jour*

Nomination d'un commissaire aux comptes.

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital, ont nommé à l'unanimité des voix, commissaire aux comptes de la société, la société S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Bettembourg, le 15 mars 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 29 juillet 1999, vol. 263, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(51444/561/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**EURODEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 66.203.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 5 octobre 1999, lors de la réunion du conseil d'administration*

- La démission de Isabelle Delhers en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Pascale Loewen, employée privée, demeurant à L-1632 Luxembourg, 9, rue Gluck, a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour publication et réquisition  
EURODEL S.A.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51445/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**ECOS S.A., EUROPEENNE DE COMMUNICATION ET DE STRATEGIE S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 43.089.

Le siège de la société EUROPEENNE DE COMMUNICATION ET DE STRATEGIE S.A. (en abrégé ECOS S.A.), Société Anonyme de droit luxembourgeois sise au 3a, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sous le numéro B 43.089, a été dénoncé avec effet au 15 octobre 1999 par son agent domiciliataire.

Pour publication et réquisition  
PADDOCK S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51448/717/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**EURO-SANIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3660 Kayl, 41, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 33.268.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 29 octobre 1999, vol. 125, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO-SAINT, S.à r.l.  
BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.  
Signature

(51449/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**EUROSHARES COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 57.019.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 5 octobre 1999, lors de la réunion du conseil d'administration*

- La démission de Isabelle Delhers en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Pascale Loewen, employée privée, demeurant à L-1632 Luxembourg, 9, rue Gluck, a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour publication et réquisition  
EUROSHARES COMPANY S.A.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51450/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**EUROPE COMMERCE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinsel.  
R. C. Luxembourg B 11.813.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt octobre.  
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ZIRKON S.A.H., société anonyme holding, ayant son siège social à Luxembourg,  
ici représentée par Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée EUROPE COMMERCE, ayant son siège social à Steinsel, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société EUROPE COMMERCE, ayant son siège social à Steinsel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 11.813, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 février 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 88 du 23 avril 1974 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 491 du 1<sup>er</sup> octobre 1996.

Le capital social est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, toutes détenues par la société ZIRKON S.A.H, prénommée.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur:

- Monsieur Helmuth Koegel, industriel, demeurant à Coire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser l'inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 119S, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

F. Baden.

(51446/200/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**EXCEED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 23, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1999.

*Pour la société*

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(51451/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.176.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 530, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

*Pour EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A.*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

P. Frédéric C. Day-Royemans

(51452/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.176.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 530, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

*Pour EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A.*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

P. Frédéric C. Day-Royemans

(51453/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 51.176.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 530, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

Pour EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

P. Frédéric C. Day-Royemans

(51454/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**EXTRAMAR SOCIETE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.296.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 1<sup>er</sup> octobre 1999, lors de l'assemblée générale*

- La démission de Christian Linsenmaier en tant que commissaire aux comptes a été acceptée. La nomination de Frédéric Muller, étudiant, demeurant 32, rue Mathias Weistroffer, L-1898 Kockelscheuer, à la fonction de commissaire aux comptes de la société a été approuvée. Frédéric Muller terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour publication et réquisition  
EXTRAMAR SOCIETE NOUVELLE S.A.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51455/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**FAIRBANK, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 67.593.

**EXTRAIT**

Par résolution du conseil d'administration, Monsieur Robert Barone, directeur des opérations, demeurant à Luxembourg, a été nommé dirigeant responsable, au sens de l'article 7 (2) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, en remplacement de Monsieur David Taïeb, démissionnaire.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 1999, vol. 530, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(51456/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GENSAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 66.693.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GENSAT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 11, avenue de la Gare, L-1025 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.693, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 924 du 22 décembre 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 15 juillet 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur Ivan Cornet, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social du montant de quarante-trois millions cinquante mille francs (LUF 43.050.000,-) jusqu'à soixante-quinze millions deux cent soixante-quatorze mille neuf cents francs luxembourgeois (LUF 75.274.900,-) par l'émission de cent soixante-quatre mille trois cent quarante-sept (164.347) actions de classe A au prix de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) par action et de cent cinquante-sept mille neuf cent deux (157.902) actions de classe B au prix de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) par action;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-deux millions deux cent vingt-quatre mille neuf cents francs luxembourgeois (32.224.900,- LUF) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois millions cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 43.050.000,-) à soixante-quinze millions deux cent soixante-quatorze mille neuf cents francs luxembourgeois (LUF 75.274.900,-), par l'émission de cent soixante-quatre mille trois cent quarante-sept (164.347) actions de classe A au prix de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) par action et de cent cinquante-sept mille neuf cent deux (157.902) actions de classe B au prix de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) par action.

Les actionnaires de la société renoncent pour autant que de besoin à leur droit préférentiel de souscription.

Les actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- soixante et onze mille huit cent cinquante-cinq (71.855) actions de classe A sont souscrites par PALACIO INVESTIMENTOS & GESTAO, société de droit portugais, ayant son siège social à Avenida Do Infante 50, P-9000 Funchal, Madère, Portugal, au prix de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) par action;

- cinquante-huit mille quatre cent quinze (58.415) actions de classe A sont souscrites par SATELCOM INVESTMENTS LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, au prix de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) par action;

- treize mille quatre cent cinquante-cinq (13.455) actions de classe A sont souscrites par LEVIRA HOLDINGS S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au prix de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) par action;

- treize mille quatre-vingt-quatorze (13.094) actions de classe A sont souscrites par M. Joseph Farkas, administrateur de sociétés, demeurant à Promontor Utca 66, H-1222 Budapest, au prix de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) par action;

- cent cinquante mille six cent soixante-dix (150.670) actions de classe B sont souscrites par FINANCIÈRE LUXEMBOURGEOISE DE TRANSMISSION PAR SATELLITE, F.L.T.S. S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, au prix de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) par action.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par les versements en numéraire suivants:

PALACIO INVESTIMENTOS E GESTAO S.A.	7.185.500 LUF	en date du 26/08/99
LEVIRA HOLDINGS S.A.	1.345.500 LUF	en date du 27/08/99
SATELCOM INVESTMENTS LIMITED	5.841.500 LUF	en date du 27/08/99
FINANCIÈRE LUXEMBOURGEOISE DE TRANSMISSION PAR SATELLITES S.A.	15.067.000 LUF	en date du 01/09/99 du 03/09/99 du 07/09/99
Joseph Farkas	1.309.400 LUF	en date du 03/09/99 du 14/09/99

Un certificat de la Banque constatant ces versements en numéraire restera annexé aux présentes.

- cinq mille six cent quarante-six (5.646) actions de classe A et cinq mille quatre cent vingt-quatre (5.424) actions de classe B ont été souscrites par Monsieur Pierre Strasser, demeurant au 700, chemin du Baou des Noirs, F-06140 Vence au prix de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) par action;

- mille huit cent quatre-vingt-deux (1.882) actions de classe A et mille huit cent huit (1.808) actions de classe B ont été souscrites par Monsieur Frédéric Mussidon, demeurant au 32, rue de Palaiseau, F-91140 Villebon-sur-Yvette, au prix de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) par action.

Ces actions ont été libérées au quart par un versement en espèces de sorte que la somme de trois cent soixante-neuf mille francs luxembourgeois (LUF 369.000,-)

se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire qui restera annexé aux présentes.

Les souscripteurs sont ici représentés par Monsieur Ivan Cornet, prénommé, en vertu de procurations annexées au présent acte.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le montant du capital souscrit étant plus élevé que celui du capital autorisé, ce dernier est supprimé. L'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à soixante-quinze millions deux cent soixante-quatorze mille neuf cents francs luxembourgeois (LUF 75.274.900,-), représenté par trois cent quatre-vingt-trois mille neuf cent deux (383.902) actions de classe A d'une valeur nominale de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) chacune et trois cent soixante-huit mille huit cent quarante-sept (368.847) actions de classe B d'une valeur nominale de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (450.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Cornet, N. Weyrich, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 119S, fol. 97, case 9. – Reçu 430.500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

F. Baden.

(51481/200/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GENSAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1999.

F. Baden.

(51482/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**FRANKFURT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.200.

*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated October 14, 1999*

On Thursday, October 14, 1999 at 10.00 hours SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A. in its capacity as sole shareholder of the company FRANKFURT HOLDINGS, S.à r.l., (the company) took the following resolutions in accordance with the articles of incorporation:

*First resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Christopher W. House III as manager of the company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint Claude Kremer as additional manager of the company. As a result of such appointment, the managers of the company are as follows:

- Jeffrey A. Cozad,
- Claude Kremer,
- Peter N. James.

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(51467/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**FEM TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5254 Luxembourg, 21, rue Batty Weber.  
R. C. Luxembourg B 56.149.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1999.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signature

(51457/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**FERRARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 68.498.

Le conseil d'administration a élu Monsieur Luca Cordero di Montezemolo comme président.

Le conseil d'administration a conféré à chaque administrateur le pouvoir d'engager la société par sa seule signature et sans limitation, mais uniquement pour les affaires et opérations comprises dans la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre de la gestion journalière.

Le conseil d'administration a conféré à MM. Giancarlo Ghione, Florio Giamboni, Giovanni Longo, Silvano Rigoni et Ernesto Rodoni le pouvoir d'engager la société par la signature conjointe de deux d'entre eux et sans limitation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 89, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51458/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**FIBAUME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 66.447.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1999.

Pour la société

FIBAUME S.A.

Signature

(51459/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**FIBAUME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 66.447.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1999*

Acceptation des démissions des deux administrateurs, Messieurs Patrick Laverny et Olivier Cizeron. L'assemblée décide de leur donner décharge jusqu'à ce jour.

Acceptation de la démission du commissaire aux comptes, Monsieur François Sinner. L'assemblée décide de lui donner décharge jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Messieurs Norbert Schmitz et Norbert Werner, administrateurs en remplacement des anciens. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale de 2004.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric Herremans, commissaire aux comptes, en remplacement du précédent. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2004.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Acceptation, à partir de l'exercice se clôturant le 31 décembre 1999, de convertir la devise du capital en euros au lieu de l'écu.

Pour la société

FIBAUME S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51460/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**FINANCE HOUSE FOR THE DEVELOPING COUNTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 40.616.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 15 septembre 1997*

- Réélection de M. John Flohil, M. Marcel E. van Maaren et M. Ben H.C. Brinkers en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

Certifié sincère et conforme

FINANCE HOUSE FOR THE DEVELOPING COUNTRIES S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51461/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**FINAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 53.415.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 1999, vol. 530, fol. 18, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(51462/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**FLATLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 69.950.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 1999*

Monsieur le préposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est prié d'inscrire la modification suivante:

«Il est nommé Monsieur Daniele Severoni, domicilié à via del Sole 7, 6943 Vezia, Suisse, en remplacement de Monsieur Fabio Paganetti démissionnaire, dont il terminera le mandat.»

*Pour réquisition*

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51465/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**ERGOSHOP BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Kayl.  
R. C. Luxembourg B 31.600.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. Hencks.

(51438/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**FINCONSULT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3a, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 35.504.

Le bilan au 31 décembre 1998 approuvé par l'assemblée générale du 13 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

Rausch.

(51463/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**FINCONSULT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3a, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 35.504.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 septembre 1999*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Les mandats de Marc Muller, Georges Prost et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

La cooptation de Marion Muller en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
FINCONSULT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51464/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**FRIARS MISSION HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.145.

*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated October 14, 1999*

On Thursday, October 14, 1999 at 10.00 hours SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A. in its capacity as sole shareholder of the company FRIARS MISSION HOLDINGS, S.à r.l., (the company) took the following resolutions in accordance with the articles of incorporation:

*First resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Christopher W. House III as manager of the company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint Claude Kremer as additional manager of the company. As a result of such appointment, the managers of the company are as follows:

- Jeffrey A. Cozad,
- Claude Kremer,
- Peter N. James.

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51468/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GEAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 25.733.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 5 octobre 1999, lors de l'assemblée générale*

- La démission de Christian Linsenmaier en tant que commissaire aux comptes a été acceptée. La nomination de Frédéric Muller, étudiant, demeurant 32, rue Mathias Weistroffer, L-1898 Kockelscheuer à la fonction de commissaire aux comptes de la société a été approuvée. Frédéric Muller terminera le mandat de son prédécesseur.

- La démission de Isabelle Delhers en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Pascale Loewen, employée privée, demeurant à L-1632 Luxembourg, 9, rue Gluck, a été nommée administrateur en son remplacement. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour publication et réquisition  
GEAL INVESTMENTS S.A.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51472/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GATRO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 37.537.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 1999:  
- la délibération sur les comptes annuels au 30 juin 1998 et au 30 juin 1999 est reportée à une date ultérieure;  
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 29 octobre 1999.

Pour extrait conforme  
C. Veinat  
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 1999, vol. 530, fol. 19, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(51471/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**ERGOSHOP BENELUX S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. FRALUX HOLDING S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.  
H. R. Luxemburg B 31.600.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am elften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft FRALUX HOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Tom Metzler, im Amtssitze zu Luxemburg-Bonneweg, am 22. September 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 39 vom 1. Februar 1990, und deren Satzung abgeändert worden ist gemäss Urkunde aufgenommen durch besagten Notar Metzler am 21. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 474 vom 13. Oktober 1993.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Gerry Osch, Rechtsanwalt, wohnend in Luxemburg. Der Vorsitzende bestimmte zum Schriftführer Herrn Frank Ferron, Privatbeamter, wohnend in Bofferdigen.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herrn José Ney, Privatbeamter, wohnend in Steinsel.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, gab der Vorsitzende folgende Erklärungen zur Beurkundung ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Abandon du statut de holding et modification de l'objet social. La nouvelle teneur de l'article 4 sera la suivante:

«Die Gesellschaft hat zum Zweck den Import, Export, Ankauf und Verkauf von ergonomischen Produkten. Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar im Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder zu dessen Forderung beitragen können. Sie kann diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland ausüben, insbesondere durch Beteiligung an ähnlichen Gesellschaften, durch Mietung von Geschäftskundschaften oder durch Gründung von Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen.»

2) Changement du nom de la société: le nouveau nom de la société sera ERGOSHOP BENELUX S.A.

L'article 1<sup>er</sup> des statuts est à modifier en conséquence.

3) Transfert du siège social à Kayl et modification de la première phrase de l'article 2 des statuts en conséquence.

4) Fixation de l'adresse de la société à L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.

5) Acceptation de la démission de l'administrateur Susy Fischer, avec effet au 10 septembre 1999. Décharge lui est accordée.

6) Le nombre des administrateurs est porté à quatre. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Johann Peter Bultjes, commerçant, demeurant à NL-2804 Gouda, 140, Waterruit;

- Madame Daniëlla Maria Bultjes, commerçante, demeurant à NL-2807 Gouda, 129, Willensplein.

La durée de leur mandat, conformément à l'article 6 des statuts, est fixée à 6 ans.

7) Désignation de Monsieur Carlo Raths, administrateur de sociétés, demeurant à Kayl, 30, rue de la Forêt, comme président du conseil d'administration, conformément à l'article 7 des statuts.

IV.- Nachdem diese Erläuterungen als richtig befunden wurden, nahm die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Statut von Holdinggesellschaft aufzugeben und den Gesellschaftszweck demgemäss abzuändern.

Der neue Wortlaut von Artikel 4 der Satzung wird demgemäss folgender sein:

«**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck den Import, Export, Ankauf und Verkauf von ergonomischen Produkten. Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar im Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder zu dessen Forderung beitragen können. Sie kann diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland ausüben, insbesondere durch Beteiligung an ähnlichen Gesellschaften, durch Mietung von Geschäftskundenschaften oder durch Gründung von Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern. Die neue Bezeichnung der Gesellschaft wird ERGOSHOP BENELUX S.A. sein.

Folglich beschliesst die Generalversammlung Artikel 1 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ERGOSHOP BENELUX S.A. gegründet.»

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt zu verlegen.

Folglich beschliesst die Generalversammlung Satz eins von Artikel 2 wie folgt abzuändern:

«Der Sitz der Gesellschaft ist Kayl.»

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis des Ausscheidens von Frau Susy Fischer aus dem Verwaltungsrat mit Wirkung zum 10. September 1999 und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf vier heraufzusetzen.

Werden zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

- Herr Johann Peter Bultjes, Kaufmann, wohnhaft in NL-2804 Gouda, 140, Waterruit;
- Frau Daniëlle Maria Bultjes, Kauffrau, wohnhaft in NL-2807 Gouda, 129, Willensplein.

Die Dauer ihrer Mandate, in Übereinstimmung mit Artikel 6 der Satzung, wird auf sechs Jahre festgelegt.

*Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat Herrn Carlo Raths, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt, zum Präsidenten des Verwaltungsrates zu ernennen, in Übereinstimmung mit Artikel 7 der Satzung.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft war und kein Aktionär mehr das Wort ergreifen wollte, wurde die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Versammlung haben die Mitglieder des Versammlungsbüros mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Osch, F. Ferron, J. Ney, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 119S, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg, den 27. Oktober 1999.

J.-P. Hencks.

(51466/216/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**CECOPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.807.

—  
EXTRAIT

Il résulte de courriers reçus au siège social de la société que:

- M. Francis N. Hoogewerf et M. Emmanuel Famerie ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société CECOPAR S.A. avec effet immédiat.

- M. Richard Turner a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société CECOPAR S.A. avec effet immédiat.

Luxemburg, le 29 novembre 1999.

Pour extrait conforme  
HOOGWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 32, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57721/639/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1999.

**CLUB GANTENBEINSMILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2531 Luxembourg.

Par la présente, le soussigné démissionne du poste de gérant administratif de la S.à r.l. GANTENBEINSMILLEN avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 décembre 1999.

A. van Kasteren.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57725/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1999.

**MEDICALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 53.304.

La société a été constituée le 11 mars 1987 à I-Rome et transférée à Luxembourg par acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 100 du 27 février 1996.

Le siège de la société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Le gérant, Monsieur Andrés M. Sanchez, démissionne également de sa fonction de gérant de la société MEDICALIA, S.à r.l., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

L'agent domiciliataire démissionnaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1999, vol. 531, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57811/622/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1999.

**FINANCE HOUSE FOR THE DEVELOPING COUNTRIES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 40.616.

## EXTRAIT

- Monsieur Marcel E. van Maaren a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 2 juillet 1999.

- La société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a démissionné en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat.

- Le domicile a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 novembre 1999.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(58014/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 1999.

**SERINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Par la présente, le siège social de SERINVEST HOLDING S.A. à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 décembre 1999.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58112/307/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 1999.

**SERRATOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Par la présente, le siège social de SERRATOR HOLDING S.A. à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 décembre 1999.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1999, vol. 531, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58113/307/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 1999.

**GULFSTREAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Hesperange.  
R. C. Luxembourg B 23.797.

Il résulte d'une notification du 10 novembre 1999 que Monsieur Fernand Hack et la société LUXMANAGEMENT, S.à r.l., ont donné leur démission comme administrateurs de la société avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58285/681/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

**P.F.H. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.500.

Mme Luisella Moreschi a démissionné de ses fonctions d'administrateur de P.F.H. LUX S.A. en date du 29 novembre 1999 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 novembre 1999.

Pour P.F.H. LUX S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1999, vol. 531, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58339/799/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

**SINOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.  
R. C. Luxembourg B 33.435.

## EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée du 7 décembre 1999 adressée par Madame Gisela Sturm, gérante technique, demeurant à L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg, à SINOLUX, S.à r.l., avec siège social à L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich, que Gisela Sturm, préqualifiée, a donné sa démission de sa fonction de gérante technique de la société SINOLUX, S.à r.l. et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 décembre.

G. Sturm.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 41, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(58368/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1999.

**GELLET INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 58.049.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 30 juillet 1999*

Le conseil d'administration appelle les actionnaires à libérer le solde du capital souscrit à concurrence de LUF 500.0000 (cinq cents mille francs luxembourgeois).

Pour réquisition  
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51476/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**F.I.W.I. S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.  
H. R. Diekirch B 4.410.

U-BÜRO, G.m.b.H. kündigt fristlos als Kommissar der Gesellschaft.

Weiswampach, den 6. Dezember 1999.

H. März.

Enregistré à Clervaux, le 6 décembre 1999, vol. 207, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(92994/703/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 1999.

**F.I.W.I. S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Diekirch B 4.410.

U-BÜRO, G.m.b.H. kündigt fristlos den Firmensitz der Gesellschaft.

Weiswampach, den 6. Dezember 1999.

H. März.

Enregistré à Clervaux, le 6 décembre 1999, vol. 207, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(92995/703/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 1999.

**HARGIMONT S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Diekirch B 3.332.

U-BÜRO, G.m.b.H. kündigt fristlos den Firmensitz der Gesellschaft.

Weiswampach, den 6. Dezember 1999.

H. März.

Enregistré à Clervaux, le 6 décembre 1999, vol. 207, fol. 88, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(92996/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 1999.

**EUROBAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

H. R. Diekirch B 2.068.

U-BÜRO, G.m.b.H. kündigt fristlos den Firmensitz der Gesellschaft.

Weiswampach, den 6. Dezember 1999.

H. März.

Enregistré à Clervaux, le 6 décembre 1999, vol. 207, fol. 88, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(92997/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 1999.

**GEST LEASE & TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze octobre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, représentée par Messieurs Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg et Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Strassen,
- 2) Monsieur Federigo Cannizzaro, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GEST LEASE & TRUST S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

#### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille. (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

#### **Titre III. - Conseil d'Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 9** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Affectation des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

### Titre VIII. - Disposition générale

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, préqualifiée,	999
neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	
2) Monsieur Federigo Cannizzaro, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 4, avenue J. P. Pescatore,
  - b) Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg, 4, avenue J. P. Pescatore,
  - c) Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 4, avenue J. P. Pescatore.

3. - Est nommée commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

4. - Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

5. - Le siège social de la société est fixé à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cannizzaro, J.M. Debaty, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 1999, vol. 3CS, fol. 66, case 6. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

P. Frieders.

(51725/212/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

### **GEIMAS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.501.

#### *Extrait du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le 11 octobre 1999 à Luxembourg*

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

- Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour réquisition  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(51474/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GEIMAS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.501.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 octobre 1999 à Luxembourg*

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

- L'assemblée générale décide de nommer DEBELUX AUDIT en tant que commissaire aux comptes en remplacement de FRANSOLET ET ASSOCIES, S.à r.l., pour les exercices de 1993 à 1998.
- L'assemblée générale décide de nommer Madame Joëlle Mamane, Monsieur Albert Aflalo et Monsieur Patrick Aflalo en tant qu'administrateurs, en remplacement de Madame Rita Neuman, Madame Marie-Anne Schartz et Monsieur Detlef Xhonneux.
- L'assemblée générale décide de nommer MONTBRUN REVISION, S.à r.l., en tant que commissaires aux comptes en remplacement de DEBELUX AUDIT.

Pour réquisition  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51475/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GAPIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 61.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 25, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1999.

GAPIFIN HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
Signature

(51469/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GAPIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 61.870.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 21 juin 1999*

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
GAPIFIN HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51470/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GREAT MOUNTAIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 62.402.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 5 octobre 1999, lors de la réunion du conseil d'administration*

- La démission de Isabelle Delhers en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Pascale Loewen, employée privée, demeurant à L-1632 Luxembourg, 9, rue Gluck, a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour publication et réquisition  
GREAT MOUNTAIN S.A.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51487/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GEBERIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 58.129.

Acte constitutif publié à la page 12146 du Mémorial C, numéro 254 du 26 mai 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 22, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(51473/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GEM PETROLEUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 22.549.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 1999, vol. 530, fol. 18, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 octobre 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.  
Signature

(51477/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GENERAL CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3a, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 27.413.

Le bilan au 31 décembre 1998 approuvé par les associés en date du 16 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 octobre 1999.

Rausch.

(51478/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GENERAL CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3a, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 27.413.

*Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 16 septembre 1999*

Les comptes sociaux au 31 décembre 1998 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge de l'assemblée pour l'exécution de son mandat durant l'exercice 1998.

Pour publication  
GENERAL CARS, S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51479/717/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GREEN SIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.501.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 1<sup>er</sup> octobre 1999, lors de l'assemblée générale*

- La démission de Christian Linsenmaier en tant que commissaire aux comptes a été acceptée. La nomination de Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, à la fonction de commissaire aux comptes de la société a été approuvée. Jean-Marc Faber terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour publication et réquisition  
GREEN SIDE HOLDINGS.A.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51488/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GENEVA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.201.

*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated October 14, 1999*

On Thursday, October 14, 1999 at 10.00 hours SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A. in its capacity as sole shareholder of the company GENEVA HOLDINGS, S.à r.l., (the company) took the following resolutions in accordance with the articles of incorporation:

*First resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Christopher W. House III as manager of the company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint Claude Kremer as additional manager of the company. As a result of such appointment, the managers of the company are as follows:

- Jeffrey A. Cozad,
- Claude Kremer,
- Peter N. James.

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51480/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**GEOENERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 64.589.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 12 mai 1999*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Gaston Rebilly, président du conseil d'administration;
- Monsieur Jérôme Rebilly;
- Monsieur Jean-Michel Rebilly

et le mandat de commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes 1999.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

(51483/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**GEOPETROL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 64.590.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 27 juillet 1999*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Bertrand Launois,
- Monsieur Maurice Laurent,
- Monsieur Jérôme Rebilly, président du conseil d'administration;
- Monsieur Jean-Michel Rebilly

et le mandat de commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes 1999.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

(51484/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**GOMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 57.850.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 1999*

1. Dorénavant, la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'Euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à 7.387.000 EUR), composé 484.5460 actions d'une valeur nominale de 15,24475813 EUR chacune. Conformément aux modalités incrites à l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social ancien, s'élevant à 69,58 EUR, sera comptabilisée dans un compte de réserve non distribuable.

2. Article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille (7.387.000) EUR, représenté par deux mille quatre-vingt-dix-huit (2.098) actions ordinaires et quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-deux (482.462) actions rachetables d'une valeur nominale de 15,24475813 EUR chacune.»

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

Pour extrait conforme  
Signature                      Signature  
Administrateur              Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(51485/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GOMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 57.850.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 1999*

- Ratification de la nomination de Mme A. Paulissen en tant qu'administrateur.  
Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2002.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Certifié sincère et conforme  
GOMET S.A.

Signature                      Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(51486/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GT GLOBAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 26.661.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 529, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

Pour GT GLOBAL FUND, SICAV  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

Signature                      Signature

(51489/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**GT US SMALL COMPANIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 25.176.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 529, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

Pour GT US SMALL COMPANIES FUND, SICAV  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

Signature                      Signature

(51490/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**HAGER G.m.b.H. INTERNATIONALE TRANSPORTE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Grevenmacher.  
H. R. Luxemburg B 50.445.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1998, eingetragen in Luxemburg, am 3 November 1999, Vol. 530, Fol. 91, Case 4, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 4. November 1999.

Vermerk zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.  
Luxemburg, den 2. November 1999.

HAGER G.m.b.H. INTERNATIONALE TRANSPORTE  
Unterschrift

(51491/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**HAMSTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.808.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 1999*

- Les démissions de Monsieur Max Clergeau et Monsieur Jean-François Cordemans, administrateurs, sont acceptées.  
- Suite à ces démissions, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant à L-2670 Luxembourg, 20, boulevard de Verdun, et Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à L-4687 Differdange, 20, rue Woïwer, en tant qu'administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2002.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Certifié sincère et conforme  
HAMSTER INVESTMENTS S.A.

Signature Signature  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51492/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**HEALTH SYSTEMS, Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Luxembourg, 234, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 67.057.

Les bilans au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG  
Signature

(51493/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**HELSINKI HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.202.

*Minutes of the resolutions of the sole shareholder dated October 14, 1999*

On Thursday, October 14, 1999 at 10.00 hours, SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A. in its capacity as sole shareholder of the company HELSINKI HOLDINGS, S.à r.l., (the company) took the following resolutions in accordance with the articles of incorporation:

*First resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Christopher W. House III as manager of the company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint Claude Kremer as additional manager of the company. As a result of such appointment, the managers of the company are as follows:

- Jeffrey A. Cozad,
- Claude Kremer,
- Peter N. James.

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51495/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**HEALTHCARE EMERGING GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 58.078.

Suite aux décisions de l'assemblée générale annuelle de 1999, le conseil d'administration se compose comme suit:  
Susan A. Cox, AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK LTD., 16, Old Bond Street, London W1X3DB, Angleterre;  
Michel Y. de Beaumont, AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK LTD., 16, Old Bond Street, London W1X3DB, Angleterre;

François Drazdik, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

François Marchal, DUMAR S.A., 15, rue du Louvre, F-75001 Paris;

John Pauly, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

L'assemblée a également décidé de nommer DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises.

Pour HEALTHCARE EMERGING GROWTH FUND, SICAV  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51494/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**HEXALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 46.758.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour la société  
Signature

(51496/668/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**HIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 42, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 13.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 529, fol. 9, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

Pour la S.à r.l. HIRSCH  
Signature

(51499/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

**LFS, FOYER-SANTE, LE FOYER-SANTE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.

**STATUTEN**

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den sechsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1) LE FOYER ASSURANCES, luxemburgische Versicherungsgesellschaft S.A., mit Sitz in L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxembourg, Sektion B unter Nummer 34.237,

hier vertreten durch Herrn François Tesch, Generaldirektor, wohnhaft in Kockelscheuer und Henri Marco Lambert, Vorsitzender des Verwaltungsrates, wohnhaft in Bridel,

2) UNION KRANKENVERSICHERUNG A.G., mit Sitz in D-66123 Saarbrücken, Peter-Zimmer Strasse 2,

eingetragen beim Handelsgericht in Saarbrücken unter Nummer B 7.184,

hier vertreten durch:

- Herrn Roland Weber, Vorstandsmitglied, wohnhaft in D-66440 Blieskastel,

- Herrn Ulrich Müller, Abteilungsleiter, wohnhaft in D-66265 Heusweiler.

Welche Kompargenten, vertreten wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Es wird hiermit zwischen den Aktieninhabern und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts zu den in der Gesetzgebung über die Aktiengesellschaften sowie in dieser Satzung enthaltenen Bedingungen gegründet.

**Art. 2.** Der Gesellschaftsname lautet LE FOYER-SANTE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., in abgekürzter Form FOYERSANTE oder LFS. Zwecks besserem Verständnis kann der Begriff «Santé» in der Gesellschaftsbezeichnung auch in anderer Sprache ausgedrückt werden.

**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist im Grossherzogtum Luxemburg und im Ausland Versicherungs-, sowie Mit- und Rückversicherungsgeschäfte jeder Art, die die Krankenversicherungssparte betreffen, zu betreiben. Ansonsten kann die Gesellschaft jede Art von Interessen und Beteiligungen an anderen Gesellschaften und Versicherungsunternehmen wahrnehmen, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienen, sei es durch die Gründung von besonderen Gesellschaften, durch Einlagen, Vereinigungen, Zeichnung und Ankauf von Aktien, Obligationen und anderen Wertpapieren, durch Ankauf von Gesellschaftsrechten oder auch durch Anschlussverträge jeder Art sowie durch jede andere Art von Übereinkunft.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Verwaltungsrat kann Niederlassungen oder Büros im Grossherzogtum Luxemburg festlegen.

Ist durch einen Beschluss des Verwaltungsrates festgestellt, dass außergewöhnliche, politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen eingetreten sind, oder unmittelbar bevorstehen, die die normale Geschäftsabwicklung der Gesellschaft an ihrem Sitz, oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen oder in sonstiger Weise negativ beeinflussen könnten, so kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend bis zum Ende der außergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; eine solche Sitzverlegung betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet der vorübergehenden Sitzverlegung eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts bleibt.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhundertzwanzigtausend Euro (520.000,- EUR), eingeteilt in zweiundfünfzigtausend (52.000) voll eingezahlte Aktien ohne Nominalwert.

**Art. 7.** Alle Aktien (nachstehend «die Aktien» genannt) sind ausschließlich Namensaktien und in einem Aktienregister wird die genaue Bezeichnung der Aktieninhaber, die Zahl ihrer Aktien und gegebenenfalls die Übertragung mit dem betreffenden Datum eingetragen.

**Art. 8.** Ein Aktionär, der seine Aktien veräußern will, muss diese zuerst dem anderen Aktionär durch eine schriftliche Mitteilung per Einschreibebrief anbieten, worin die Verkaufsbedingungen sowie der Preis enthalten sein müssen. Der andere Aktionär hat dann das Recht die angebotenen Aktien zu kaufen. Dieses Recht muss durch eine schriftliche Mitteilung per Einschreibebrief binnen neunzig Tagen ab Erlangen des Veräußerungsangebotes ausgeübt werden.

Ist über den Verkaufspreis zwischen den Partnern keine Einigung zu erzielen, so wird der Preis von einem aus drei Wirtschaftsprüfern bestehenden Expertenkollegium mit einer Mehrheit von wenigstens zwei Stimmen festgelegt. Jeder Partner benennt seinen Experten, welche gemeinsam den dritten Experten nennen. Mangels Einigung über die Ernennung des dritten Experten, wird der zuerst handelnde Partner durch einen einfachen Antrag einen Wirtschaftsprüfer vom Präsidenten des luxemburgischen Arrondissementserichtes bestimmen lassen. Der durch das Kollegium festgelegte Preis ist bindend für die Partner.

Sollte der erwerbsberechtigte Aktionär sein Vorkaufsrecht nicht während der erteilten Frist ausüben so hat der übertragungswillige Aktionär das Recht, seine Aktien jedem Dritten zu einem Preis zu veräußern der nicht niedriger als der angebotene Preis oder gegebenenfalls der von den Wirtschaftsprüfern festgesetzte Preis sein darf. Anderenfalls ist der Verkauf unwirksam.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat geleitet, der wenigstens vier Mitglieder zählt, aber in jedem Falle aus einer geraden Anzahl von Aktionärsvertretern.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt und können beliebig von der Hauptversammlung abberufen werden.

Die Wiederwahl ist zulässig; die Verwaltungsratsmitglieder können, müssen aber nicht Aktionäre sein.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so wird sein Nachfolger für die restliche Laufzeit des Mandats nach dem gültigen Gesetz und gemäß den vom ersten Absatz vorgesehenen Einschränkungen bestimmt.

**Art. 10.** Jedes Jahr nach der jährlichen Hauptversammlung wählt der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und kann ebenfalls aus seiner Mitte einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Es kann ebenfalls ein Sekretär bestellt werden, der nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss und der für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Hauptversammlungen zuständig ist.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder wenn er verhindert ist, vom stellvertretenden Vorsitzenden einberufen. Die Sitzungen finden an dem in der Einberufung angegebenen Ort statt.

Auf die Anfrage von zwei Verwaltungsratsmitgliedern hin muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

Der Vorsitzende oder, in seiner Abwesenheit, der stellvertretende Vorsitzende übernimmt den Vorsitz der Hauptversammlung der Aktionäre und der Sitzungen des Verwaltungsrates.

Alle Verwaltungsratsmitglieder erhalten wenigstens vierzehn Tage vor den Sitzungen des Verwaltungsrates eine schriftliche Einladung, außer bei Dringlichkeit. In diesem Falle muss die Art der Dringlichkeit in der Einladung angegeben werden. Von dieser Einladung kann abgesehen werden, wenn jedes Verwaltungsratsmitglied dies schriftlich oder fernschriftlich genehmigt hat.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei jeder Sitzung des Verwaltungsrates durch ein schriftlich oder fernschriftlich bestimmtes anderes Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, auf welchen sich der Verwaltungsrat geeinigt hat.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mehr als die Hälfte der Verwaltungsratsmitglieder, das heißt physische Personen, anwesend oder von einem anderen Mitglied vertreten sind. Falls dies während einer Sitzung nicht der Fall ist, ruft der Vorsitzende oder stellvertretende Vorsitzende innerhalb zehn Tagen eine weitere Sitzung mit der gleichen Tagesordnung ein. Diese Sitzung tagt und beschließt rechtmäßig ohne Berücksichtigung der obengenannten Mindestanzahl.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefaßt.

In Dringlichkeitsfällen und im Einverständnis aller seiner Mitglieder kann der Verwaltungsrat schriftliche Beschlüsse fassen.

**Art. 11.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden und einem Verwaltungsratsmitglied unterschrieben. Die Abschriften und Auszüge der Protokolle die dazu bestimmt sind, Dritten vorgelegt zu werden, müssen von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben werden.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat ist befugt, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern, mit Ausnahme der Beschlüsse, die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Folgende Entscheidungen unterliegen dem ausschließlichen Kompetenzbereich des Verwaltungsrates:

a) Aufstellung und Abänderung des Geschäftsplanes, welcher über die nächsten fünf Jahre, und im einzelnen für jedes Jahr, eine dem Tätigkeitsbereich der Gesellschaft angemessene Bilanz-, Ergebnis-, Cash-flow-, Investitions-, Finanz- und Personalplanung enthält;

b) Abänderungen in der Produktpalette, Marketing- und Verkaufsstrategie, sowie Einführung neuer Geschäftsaktivitäten;

c) Entscheidungen der Gesellschaft betreffend Partnerschaften, Fusionen, Umstrukturierung, Einrichtung von Zweigstellen oder Gründung von Tochtergesellschaften, Ankauf von Beteiligungen in anderen Gesellschaften;

d) Entscheidungen der Gesellschaft als Teilhaber in anderen Gesellschaften;

e) Geschäfte zwischen der Gesellschaft und den Aktionären oder zwischen der Gesellschaft und den Aktionären verbundene Gesellschaften;

f) Ankauf durch die- oder Verkauf von Vermögenswerten der Gesellschaft im Werte von mehr als zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, insofern diese Operationen einerseits nicht im Business Plan oder der unter a) genannten Geschäftsplanung vorgesehen sind, oder andererseits nicht im Rahmen der Verwaltung der versicherungstechnischen Schadenrückstellungen vorgenommen werden; oder jeglichen Ausgaben, welche kumulativ 5% über den vorbenannten Investitionsplanungen liegen;

g) Ausstellung jeglicher Form von Krediten oder Gewährleistungen durch die Gesellschaft oder Aufnahme von Darlehen oder sonstige Verschuldung im Werte von mehr als zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, insofern diese Operationen nicht in der unter a) genannten Geschäftsplanung vorgesehen sind,

h) Einstellung von Arbeitskräften, welche nicht in der unter a) genannten Geschäftsplanung vorgesehen sind.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Prokuristen, Angestellte oder andere beauftragte Personen (Agenten) übertragen oder er kann Befugnisse oder besondere Aufträge oder fortwährende oder zeitweilige Aufgaben an Personen oder Agenten seiner Wahl übertragen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates muss vorher von der Hauptversammlung genehmigt werden.

Die Hauptversammlung kann den Verwaltungsratsmitgliedern die pauschale Rückzahlung der Reisekosten oder anderer Kosten bewilligen, die als allgemeine Kosten gelten.

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird nach Außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes und eines eigens dazu befugten Prokuristen oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei eigens dazu befugten Prokuristen.

**Art. 14.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehreren unabhängigen, vom Commissariat aux Assurances genehmigten Wirtschaftsprüfer, welche von der Hauptversammlung ernannt werden, überwacht. Die Hauptversammlung bestimmt die Anzahl der Wirtschaftsprüfer sowie deren Amtsperiode.

**Art. 15.** Die Hauptversammlung, die rechtmäßig einberufen wurde, vertritt alle Aktionäre. Sie hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen anzuordnen, auszuführen und gutzuheißen, die sich auf die Tätigkeit der Gesellschaft beziehen.

**Art. 16.** Die jährliche Hauptversammlung findet in Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft, oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort am zweiten Freitag im März um 11.00 Uhr statt.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Die Hauptversammlungen, einschließlich der jährlichen Hauptversammlung, können immer dann im Ausland stattfinden, wenn höhere Gewalt dies erfordert, was vom Verwaltungsrat abschließend beurteilt wird. Jede Aktie gibt das Recht auf eine Stimme.

Jeder Aktionär kann an der Hauptversammlung teilnehmen durch einen Vertreter, den er schriftlich oder fernschriftlich angibt, und der nicht Aktionär zu sein braucht.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen Bedingungen für die Teilnahme an den Hauptversammlungen festlegen.

**Art. 17.** Die Hauptversammlungen werden vom Verwaltungsrat, in dem vom Gesetz festgelegten Rahmen, einberufen.

Wenn alle Aktionäre bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, dass sie Kenntnis von der Tagesordnung der Versammlung haben, so kann die Versammlung ohne vorherige Einladung stattfinden.

**Art. 13.** Außer bei Satzungsänderungen, welche im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen beschlossen werden, werden die Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst, unabhängig davon, wie hoch die Zahl der vertretenen Aktien ist.

Die Abschriften oder Auszüge der Protokolle der Hauptversammlungen, die vor Gericht oder anderswo vorgelegt werden, müssen vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben werden.

**Art. 19.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tage der Gründung beginnt und am 31. Dezember 1999 endet.

**Art. 20.** Vom Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung wird aufgehoben wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Die Hauptversammlung kann beschliessen, den Restbetrag ganz oder teilweise den freien Rücklagen zuzuführen, an die Aktionäre auszuschütten oder auf neue Rechnung vorzutragen.

Der Verwaltungsrat kann zu den im Gesetz vorgesehenen Bedingungen die Auszahlung einer Abschlagszahlung auf die Dividenden beschließen.

**Art. 21.** Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können, und die durch die Hauptversammlung unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt werden.

**Art. 22.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 6. Dezember 1991 über den Versicherungs- und Rückversicherungssektor und die entsprechenden Änderungen verwiesen.

Der amtierende Notar erklärt, dass die im Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Die Aktien sind wie folgt gezeichnet:

1) LE FOYER ASSURANCES, luxemburgische Versicherungsgesellschaft S.A., vorbezeichnet, sechsundzwanzigtausend Aktien	26.000
2) UNION KRANKENVERSICHERUNG A.G., vorbezeichnet, sechsundzwanzigtausend Aktien	26.000
Total: zweiundfünfzigtausend Aktiens	52.000

Alle Aktien sind voll eingezahlt durch Barzahlung, so dass der Betrag von fünfhundertzwanzigtausend Euro (520.000,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie dies dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich feststellt.

#### *Schätzung des Kapitals*

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren schätzen die Parteien das Kapital von 520.000,- EUR ab auf LUF 20.976.748,- (Kurs vom 1.1.1999, EUR 1,- = LUF 40,3399).

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer, vertreten wie eingangs erwähnt, schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr 275.000,- LUF.

#### *Ausserordentliche Hauptversammlung*

Sodann haben die Aktionäre welche das gesamte Kapital vertreten, hier vertreten wie eingangs erwähnt, sich zu einer außerordentlichen Hauptversammlung, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklärten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

##### *Erster Beschluss*

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Frau Jutta Denger, Abteilungsleiterin, wohnhaft in D-66482 Zweibrücken,
- Herr Volker Thiel, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-50266 Frechen,
- Herr Ulrich Müller, Abteilungsleiter, wohnhaft in D-66265 Heusweiler,
- Herr Ernest Pierrard, Direktor, wohnhaft in L-6950 Olingen, 5, rue de l'Eglise.
- Herr Gilbert Wolter, beigeordneter Direktor, wohnhaft in L-9252 Diekirch, 60, Koekelberg.
- Herr Henri Marx, Direktor, wohnhaft in L-8291 Meispelt, 12, rue de Kopstal.

##### *Zweiter Beschluss*

Zum Wirtschaftsprüfer wird ernannt: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., mit Sitz in L-1014 Luxemburg.

##### *Dritter Beschluss*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers enden am Tag der Hauptversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2000 befindet.

*Vierter Beschluss*

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten einem oder mehreren seiner Mitglieder oder auch Dritten zu übertragen.

*Fünfter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1246 Luxemburg, 6, rue Albert Borschette.

*Verwaltungsratssitzung*

Alsdann versammelten sich die vorbenannten Verwaltungsratsmitglieder, welche, nachdem sie sich als rechtens einberufen erklärten, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst haben:

*Erster Beschluss*

Zum Präsidenten des Verwaltungsrates wird ernannt Herr Ernest Pierrard.

*Zweiter Beschluss*

Zum Vize-Präsidenten wird ernannt Herr Ulrich Müller.

*Dritter Beschluß.*

Zum Geschäftsführer wird ernannt bis zum 1. Januar 2000 Herr Volker Thiel.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, 6, rue Albert Borschette, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat denselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Tesch, M. Lambert, R. Weber, U. Müller, J. Denger, V. Thiel, G. Wolter, H. Marx, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 3CS, fol. 62, case 12. – Reçu 209.767 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 3. November 1999.

P. Decker.

(51726/206/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

---

**HIGH TOWERS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 47.168.

Le bilan au 31 mars 1989, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51497/046/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---

**HIGH TOWERS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 47.168.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 14 septembre 1999 à 15.00 heures*

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs, Madame Nicole Pollefort, Monsieur Jean-Marie Bondioli, Monsieur Daniel Hussin, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Grunfeld, pour une nouvelle période de 6 ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

N. Pollefort  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(51498/046/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 1999.

---